

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33  
Présents : 24  
Votants : 24

**Séance du 6 septembre 2023 à 19h00**

Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.

Délibération :  
**N° DEL\_2023\_066**

**Date de convocation : 30 août 2023**

OBJET :  
REMISE DES TROPHEES DES TALENTS  
- "AMBITION JEUNES 2023"

**Étaient présents**

M. Vincent BONY, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Pascale FOURNIER, Mme Isabelle CHAUVE, M. Thierry ALVAREZ, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Leila MECHTAR, Mme Esther BONCORI, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, M. Frédéric MARINELLI

**Était absent**

Mme Nadia MEBARKI

**Ont donné pouvoir**

Caroline BENOUMELAZ (pouvoir à Vincent BONY)  
Fatiha BOUZAGHAR (pouvoir à Marlène ESTEVEZ)  
Joséphine CALTAGIRONE (pouvoir à Katy BORREGO)  
Alexandre PETIAUX (pouvoir à François TAMBUZZO)  
Jean-Pierre GRANATA (pouvoir à Nasira DEBBAH)  
Jean-Louis VALENTE (pouvoir à Damien LEFORT)  
Fanny LASSABLIERE (pouvoir à Séverine REYNAUD)  
Cendrine BARLET (pouvoir à Anne-Marie GAUDENCIO)

**Secrétaire de séance** : M. Julien CHANELIERE

**Rappel et référence(s) :**

Vu l'article L.2311-7 du Code Général des collectivités Territoriales,

**Contenu :**

Dans le cadre des événements de la commune pour l'année 2023, une soirée de remise des Trophées des Talents aura lieu durant l'année.

Le nom de cette soirée est « Ambition Jeunes 2023 ».

La Ville souhaite mettre à l'honneur les jeunes de 12 à 25 ans qui se sont investis durant l'année pour leur ville au sein d'une association ou d'une structure de la ville.

Un jury avec différents partenaires associatifs sera constitué afin de recevoir toutes les candidatures et de sélectionner des jeunes dans différentes catégories .

• **Le projet**

Il s'inscrit dans une démarche de reconnaissance de la valeur de la jeunesse de notre ville.

Les jeunes sont souvent dans l'interrogation quant à leur avenir. La Ville souhaite ainsi les accompagner au mieux en les associant à différentes manifestations afin qu'ils puissent être des acteurs dans la ville.

Plusieurs jeunes et groupes de jeunes s'investissent dans les associations locales et les services de la Ville.

Ils arrivent à faire rayonner notre commune dans différentes manifestations locales et inter-régionales, voire même au niveau national.

Il est important que cette jeunesse puisse recevoir une reconnaissance officielle de la Municipalité, ce qui pourrait conforter leur appartenance à notre commune et constituer un modèle de réussite pour l'ensemble de la jeunesse.

• **Le jury**

Il sera constitué de différentes personnes œuvrant dans les associations de la ville, de professionnels en lien avec la jeunesse de notre commune.

Un courrier explicatif sera envoyé à l'ensemble des partenaires afin que les structures désireuses de faire partie du jury puissent se faire connaître auprès du coordinateur jeunesse.

• **Les critères de sélection du jury :**

Le jury sera constitué pour une année non reconductible afin de permettre un brassage des personnes et une neutralité totale. Une personne sera sélectionnée pour chaque catégorie : sport, culture, jeunesse, ville.

• **Les jeunes :**

Les jeunes qui pourront prétendre à déposer un dossier de candidature devront avoir entre 12 et 25 ans et être soit ripagérien, soit adhérent d'une association de la ville.

• **Les critères de sélection :**

Un dossier de candidature sera disponible directement sur le site de la ville et envoyé à chaque association et service de la ville.

Les jeunes et associations devront respecter les délais pour déposer le dossier auprès du coordinateur jeunesse soit directement en mairie soit par e-mail.

Le dossier de candidature reprendra différents éléments :

- l'état civil du jeune candidat au Trophée,
- les renseignements concernant l'association ou le service de la Ville,
- la catégorie dans lequel le jeune s'inscrit,
- une description détaillée de l'action, de la performance, de l'engagement du jeune, ...

• **Les catégories :**

Sport, Culture, Actions citoyennes, Actions Collectives, Humanitaires, Scolaires, Coup de cœur du jury...

Afin de pourvoir aux besoins de cet événement, la ville souhaite attribuer à chaque jeune sélectionné un bon d'achat à valoir dans les commerces de la commune. Ces bons pourront varier d'un montant entre 30€ et 80€ par jeunes.

Chaque jeune déposant un dossier pourra bénéficier de deux places pour assister au spectacle qui se déroulera Salle J. DASTE.

**Point financier :**

Bourse et Prix Trophée des talents :  
Compte 3JEU 338 65132.....2500 €

**Proposition :**

Il est ainsi proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le principe de cette manifestation et les dépenses afférentes.

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.**

**Ne participant pas : 8**

**Nasira DEBBAH, Séverine REYNAUD, Jean-Pierre GRANATA, Jean-Louis FONTBONNE, Anne-Marie GAUDENCIO, Frédéric MARINELLI, Fanny LASSABLIERE, Cendrine BARLET**

**Le Maire,  
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,  
Vincent BONY**

**Le secrétaire de séance,  
Julien CHANELIERE**